

PROGRAMME D'OBLIGATIONS VERTES

Février 2020

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

- L'activité économique a été particulièrement dynamique au Québec au cours des dernières années. Bien que le contexte international soit moins favorable, la croissance économique devrait se poursuivre au cours des prochaines années.
 - La progression du PIB réel devrait s'établir à 2,4 % en 2019 et à 1,8 % en 2020.
 - Ainsi, en 2019, la hausse du PIB réel devrait être supérieure à 2,0 % pour une troisième année d'affilée.
- La progression de l'emploi en lien avec la bonne situation économique devrait se poursuivre. En 2019, 77 700 emplois ont été créés, soit une hausse de 1,8 %.
 - En 2020, 38 800 emplois devraient être créés, une hausse de 0,9 %.
- De plus, le taux de chômage est passé de 5,5 % en 2018 à 5,1 % en 2019, pour atteindre, pour la quatrième année consécutive, un creux annuel historique.
 - Le taux de chômage du Québec est inférieur à celui du Canada (5,7 %).
 - Le taux de chômage du Québec devrait atteindre 4,9 % en 2020.

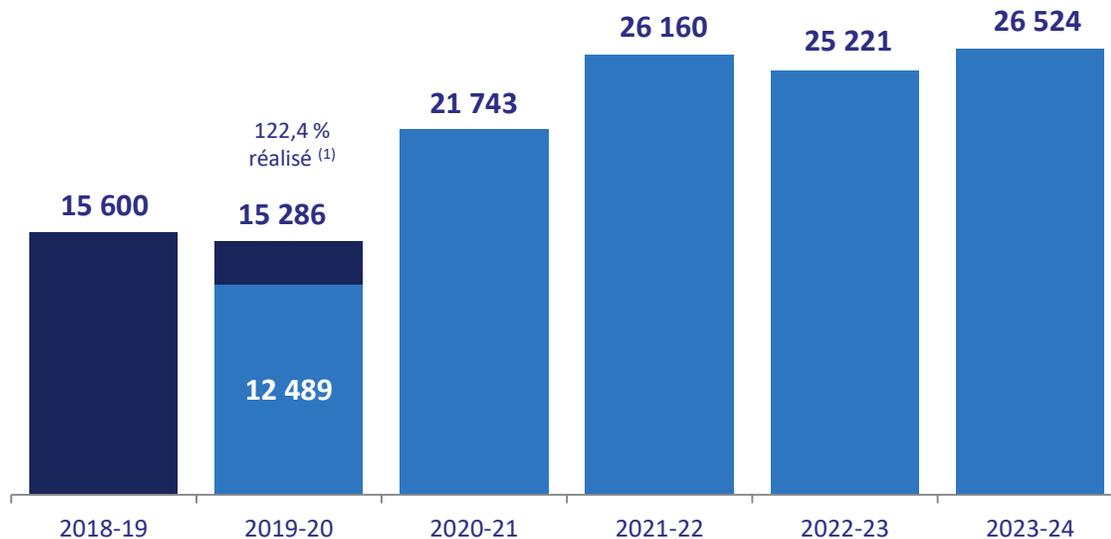
FINANCES PUBLIQUES SOLIDES ET RÉDUCTION DE LA DETTE

- Le Québec a enregistré quatre surplus budgétaires consécutifs et devrait terminer l'année 2019-2020 avec un surplus de 1,7 milliard de dollars. L'équilibre budgétaire est prévu pour les années subséquentes.
- Pour une cinquième année consécutive, le poids de la dette brute dans l'économie est en diminution.
 - Au 31 mars 2020, la dette brute devrait s'établir à 201,3 milliards de dollars. En proportion de l'économie, cela équivaldrait à 44,6 %.
 - L'objectif de réduction de la dette brute à 45,0 % devrait donc être atteint au cours de la présente année financière, soit six ans plus tôt que prévu.

PROGRAMME DE FINANCEMENT

Programme de financement du gouvernement

(en millions de dollars canadiens)



Note : L'exercice financier commence le 1^{er} avril.

(1) Au 3 février 2020.

- Le programme de financement à long terme du gouvernement s'établit à 12 489 millions de dollars canadiens en 2019-2020.
 - À ce jour, nous avons emprunté 15 286 millions de dollars. Nous pourrions continuer à emprunter pour profiter des opportunités de financement sur les marchés.
- Pour les quatre années suivantes, le programme de financement devrait atteindre, en moyenne, 24,9 milliards de dollars par année.

ASSISES DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Afin de démontrer son engagement envers la protection de l'environnement et le développement du marché des obligations vertes, le Québec a mis en place un programme d'obligations vertes en février 2017.
- Le programme d'obligations vertes du Québec s'appuie sur les Green Bond Principles (GBP), un ensemble de lignes directrices créées pour apporter plus de transparence au processus d'émission, à la divulgation et à la reddition de comptes.
 - Québec est membre des GBP depuis octobre 2018.
- CICERO (Center for International Climate Research) a émis une opinion indépendante sur le cadre de référence et le processus de sélection du programme d'obligations vertes du Québec.
 - Le cadre de référence des obligations vertes du Québec a obtenu la plus haute cote possible, soit la cote dark green (vert foncé).

La plus récente version de la contre-expertise de CICERO est disponible sur notre site Web.

CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC



- Les obligations vertes du Québec servent à lever des capitaux qui sont affectés à des projets précis et qui engendrent des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'adaptation aux changements climatiques au Québec.
- Les obligations vertes du Québec possèdent les mêmes caractéristiques que les obligations conventionnelles en matière de prix, de rendement, d'échéance et de cotes de crédit.
- Elles constituent des obligations valides du Québec et de rang égal entre elles et avec toutes les autres dettes émises par le Québec.
- Les détenteurs de ces obligations n'assument aucun risque lié aux projets.

ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Depuis la mise en place de son programme d'obligations vertes en 2017, le gouvernement du Québec a lancé quatre émissions d'obligations vertes et s'est engagé à être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes :
 - 500 M\$ CA d'une échéance de 5 ans (3 mars 2022)
 - 500 M\$ CA d'une échéance de 5 ans (1^{er} mars 2023)
 - 500 M\$ CA d'une échéance de 7 ans (6 juillet 2025)
 - 500 M\$ CA d'une échéance de 5 ans (22 février 2024)

Le Québec prévoit lancer prochainement une cinquième émission d'obligations vertes, si les conditions du marché le permettent.

COTES DE CRÉDIT DU QUÉBEC, BOURSES ET INCLUSIONS AUX INDICES VERTS

AGENCE	COTE DE CRÉDIT	PERSPECTIVE
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Fitch	AA-	Stable
DBRS	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable
China Chengxin International (CCXI)	AAA	Stable

BOURSE

Luxembourg Green Exchange (LGX) – Euro MTF Market

Note: Les quatre émissions d'obligations précédentes sont listées.

INCLUSION AUX INDICES VERTS

Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Index

BofA Merrill Lynch Green Bond Index

Solactive Green Bond Index

S&P Green Bond Index

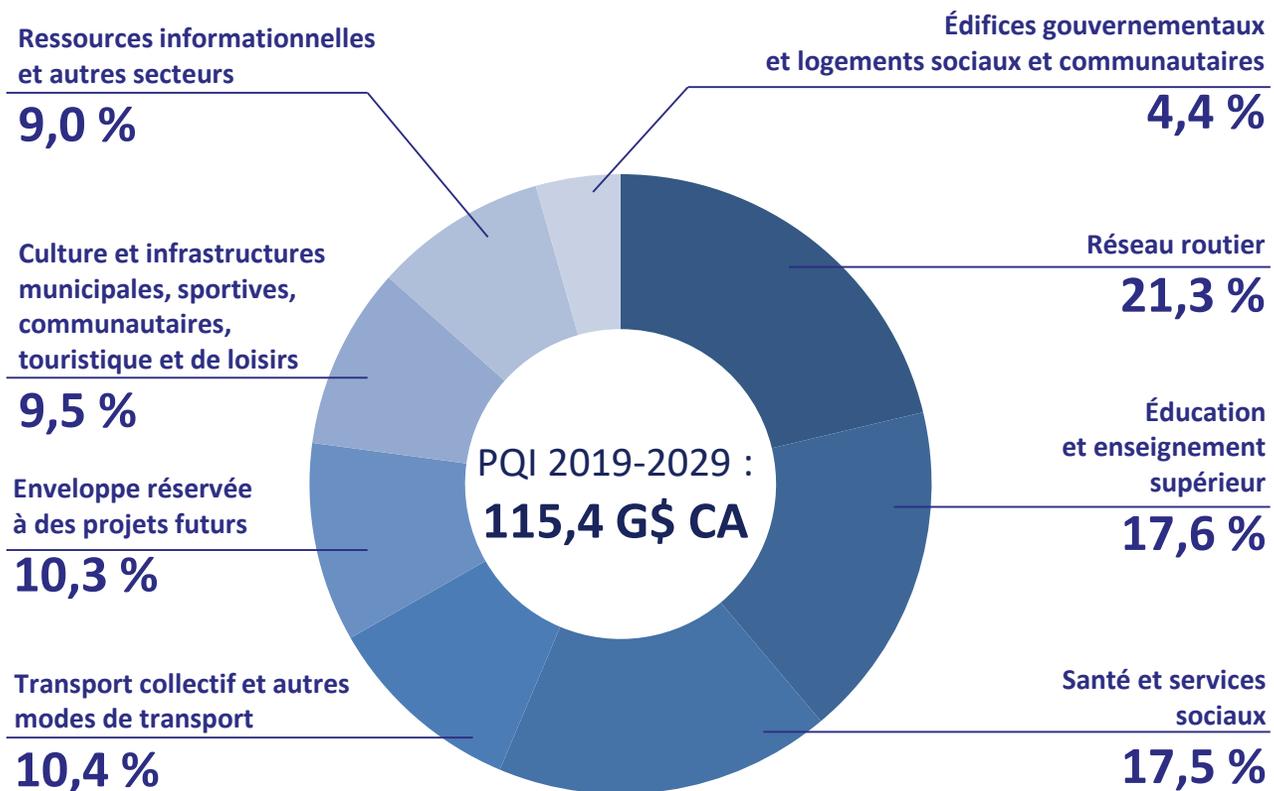
Note: Les quatre émissions d'obligations précédentes sont incluses.

CADRE DE RÉFÉRENCE

- Les projets verts admissibles (à l'exclusion des projets de génération d'électricité nécessitant l'utilisation de combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire) font partie d'une des catégories suivantes :
 - Transport public
 - Efficacité énergétique
 - Énergies renouvelables
 - Gestion durable des déchets
 - Aménagement durable du territoire
 - Gestion de l'eau ou assainissement des eaux
 - Gestion forestière, agricole et des terres
 - Adaptation au climat et résilience

La cinquième émission d'obligations vertes devrait financer des projets de transport en commun et d'efficacité énergétique.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES



- Les projets admissibles doivent être inscrits dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) ou, pour qu'un projet non inscrit au PQI soit exceptionnellement admissible, il doit avoir été approuvé par le gouvernement et être déjà pris en compte dans son cadre financier.
- En conséquence, les obligations vertes n'ont aucun effet sur les objectifs de réduction de la dette.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS ADMISSIBLES

- Le Comité consultatif sur les obligations vertes (CCOV) choisit les projets admissibles qui se conforment aux normes et aux politiques rigoureuses du gouvernement du Québec.
- Le CCOV se compose de représentants de divers ministères et organismes gouvernementaux :
 - Ministère des Finances (MFQ)
 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - Ministère des Transports
 - Secrétariat du Conseil du trésor
 - Société québécoise des infrastructures
- Lors d'une émission d'obligations vertes, le MFQ choisit, à partir de la liste des projets sélectionnés par le CCOV, les projets qui sont retenus.
- Chaque projet doit avoir une valeur supérieure à 25 millions de dollars canadiens.

UTILISATION DES PRODUITS, TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES

- Un montant égal au produit net de chaque émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds liés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Les premières exigences de déboursés pour les projets sélectionnés doivent se concrétiser dans les douze mois suivant l'émission des obligations vertes ou dans les six mois précédant leur émission.
- Le Québec fait la promotion de son programme d'obligations vertes dans une section du site Web du MFQ réservée à cette fin. De plus, il publie annuellement un bulletin d'information à l'attention des investisseurs.

Le MFQ a mis en ligne son plus récent bulletin d'information en avril 2019.

- Un sommaire de l'allocation des fonds est disponible dans notre plus récent bulletin.

STRATÉGIE DE MISE EN MARCHÉ

- La prochaine émission d'obligations vertes sera réalisée en dollars canadiens, comme les précédentes émissions d'obligations vertes du Québec.
- L'émission sera faite sous une documentation de type « global », afin de faciliter le placement des obligations, tant auprès des investisseurs canadiens que des investisseurs internationaux.
- Afin de diversifier sa base d'investisseurs, Québec considérera l'ensemble des investisseurs, mais une préférence pourrait être accordée aux investisseurs ayant des mandats verts ou environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- La taille et l'échéance de l'émission d'obligations seront déterminées en fonction de la demande et de la disponibilité de projets admissibles.
- Québec pourrait considérer rouvrir l'émission dans le futur.

ALLOCATION POTENTIELLE DES FOND

- En plus de projets financés via de précédentes émissions d'obligations vertes du Québec, trois nouveaux projets ont été désignés comme répondant aux critères de sélection et pourront faire l'objet de financement dans le cadre de la prochaine émission d'obligations vertes :
 - Le centre de transport Bellechasse (certification visée LEED or)
 - Le centre de transport Est de Montréal (certification visée LEED or)
 - Le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (financement des travaux préliminaires)

ALLOCATION POTENTIELLE DES FONDS (suite)

NOM DU PROJET	CATÉGORIE	ALLOCATION POSSIBLE DU FINANCEMENT (%)
Achat de bus hybrides ou électriques	Transport public	[5-40]
Nouvelles voitures de métro AZUR	Transport public	[0-30]
Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures	Transport public	[10-30]
Centre de transport Bellechasse	Efficacité énergétique	[0-10]
Centre de transport – Est de Montréal	Efficacité énergétique	[0-10]
Prolongement de la ligne bleue	Transport public	[0-5]

ALLOCATION POTENTIELLE DES FONDS (suite)

- Dès la clôture de l'émission, un montant minimal de 98,1 millions de dollars sera alloué à trois projets :
 - un minimum de 39,1 millions de dollars au projet d'achat de bus hybrides ou électriques
 - un minimum de 30,4 millions de dollars au projet Réno-Infrastructures
 - un minimum de 28,6 millions de dollars au projet Réno-Systèmes
- D'autres projets admissibles en vertu du cadre de référence pourraient également recevoir des fonds provenant de cette prochaine émission.

ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Les projets de transport en commun s'alignent sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies suivants :



Vous trouverez de l'information sur tous les projets admissibles sur le site Web du MFQ.

- Les projets LEED liés à des projets de transport en commun s'alignent sur les ODD suivants :





NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE (LEED)

Crédit photo : Société de transport de Montréal (STM)

PROJET LEED – NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE

DESCRIPTION

- Le centre de transport Bellechasse sera le premier garage de la STM conçu pour pouvoir accueillir dès son ouverture des bus électriques et, à terme, un parc de bus 100 % électriques. Ce nouveau centre contribuera ainsi au plan d'électrification du gouvernement du Québec.
- Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de sa stratégie d'accueil des 300 nouveaux bus hybrides climatisés annoncée en janvier 2018, permettra aussi une augmentation de l'offre de service.



De plus, la STM vise pour ce nouveau bâtiment la certification LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) v4 de niveau or, une des plus élevées de l'industrie, en lien avec les objectifs du développement durable.

PROJET LEED – NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE

DESCRIPTION (suite)

- Ce centre de transport pourra accueillir jusqu'à 250 autobus. L'aménagement du bâtiment sera prévu de façon à accueillir des nouvelles technologies et, par conséquent, à permettre l'entretien de tous les types de véhicules (standards, hybrides et électriques). Ce concept de bâtiment souterrain multi-étage avec circulation intérieure réduira également le bruit dans le quartier et inclura une annexe pour les services de « revenus clients ».
- Le concept novateur du centre de transport améliorera les conditions de travail et contribuera à améliorer la qualité de vie du secteur. Les parties administratives et certaines zones dédiées pour les employés seront universellement accessibles.
- L'ouverture du centre est prévue pour 2022.



PROJET LEED – NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Économie d'énergie et réduction d'émission des GES grâce à un système à haute efficacité énergétique
- Réduction des îlots de chaleur grâce à un important verdissement, dont une partie sera accessible au public
- Réduction de la consommation d'eau potable grâce à des équipements efficaces et au recyclage de l'eau du lave-bus
- Taux maximisé de détournement de l'enfouissement des résidus de construction, de rénovation et de démolition





CENTRE DE TRANSPORT EST DE MONTRÉAL (LEED)

Crédit photo : Société de transport de Montréal (STM)

Note : Veuillez noter que cette photo est à titre indicatif seulement.

Il s'agit du Centre de transport Stinson, en service depuis janvier 2014.

PROJET LEED – CENTRE DE TRANSPORT EST DE MONTRÉAL

DESCRIPTION

- Dans le cadre de sa stratégie d'accueil des 300 nouveaux bus hybrides climatisés annoncée en janvier 2018, la STM devance la construction d'un centre de transport, le centre de transport Est de l'Île de Montréal, dont la mise en service est prévue pour 2023-2024.
- Il permet à la STM de poursuivre l'électrification de ses autobus, grâce à la construction du second centre de transport pouvant accueillir à terme un parc de bus entièrement électriques.
- Ce nouveau centre de transport permettra une augmentation de l'offre de service, ce qui contribuera au transfert modal de l'auto vers le transport collectif.

De plus, la STM vise pour ce nouveau bâtiment la certification LEED v4 de niveau or (*Leadership in Energy and Environmental Design*), une des plus élevées de l'industrie, en lien avec les objectifs du développement durable.



PROJET LEED – CENTRE DE TRANSPORT EST DE MONTRÉAL

DESCRIPTION (suite)

- Le projet consiste en la construction d'un centre de transport pouvant accueillir 250 autobus à propulsion hybride puis, ultimement, électrique intégrant toutes les fonctionnalités requises pour l'exploitation d'un réseau de transport en commun et l'entretien des autobus, à savoir : les aires de remisage, de stationnement et de circulation; les accès au site; les baies multifonctions requises pour l'entretien des autobus; les entrepôts, les salles mécaniques et électriques ainsi que les espaces administratifs requis.
- Les parties administratives et certaines zones dédiées pour les employés seront universellement accessibles.
- La mise en service du centre est prévue pour janvier 2023.



PROJET LEED – CENTRE DE TRANSPORT EST DE MONTRÉAL

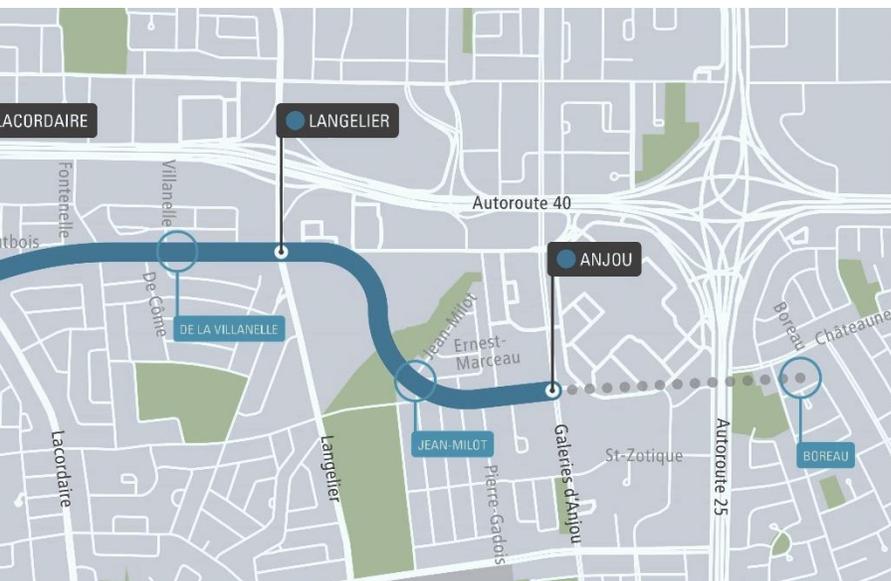
BÉNÉFICES

- Revitalisation du site et amélioration de la qualité visuelle du secteur résidentiel adjacent
- Contribution à la vision de développement économique et urbain du secteur Assomption Sud-Longue-Pointe

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Économie d'énergie et réduction d'émission des GES grâce à un système à haute efficacité énergétique
- Réduction de la consommation d'eau potable grâce à des équipements efficaces et au recyclage de l'eau du lave-bus
- Taux maximisé de détournement de l'enfouissement des résidus de construction, de rénovation et de démolition
- Aménagement du site intégrant des espaces verts et réduisant les îlots de chaleur





Prolongement de la ligne bleue

Crédit : Société de transport de Montréal (STM)

PROJET – PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL

DESCRIPTION

- Le projet de prolongement de la ligne bleue prévoit :
 - 5 nouvelles stations de métro universellement accessibles, pour une longueur de tunnel de 5,8 km
 - 2 terminus d'autobus et 1 stationnement incitatif de 1 200 places
 - 1 garage pour le matériel roulant (10 trains) et une fosse d'entretien
 - 1 tunnel piétonnier souterrain assurant le lien avec le futur service rapide par bus (SRB) Pie-IX
 - 6 structures auxiliaires située entre les stations et dans l'arrière-gare



PROJET – PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL

DESCRIPTION (suite)

- Le début des travaux préparatoires sur certains sites est prévu pour le printemps 2020, le lancement de la construction des nouvelles infrastructures pour 2021, et l'inauguration du nouveau tronçon pour 2026.



Le Projet vise une certification en développement durable Envision. Cette certification permet de réduire les impacts lors de la construction et de l'exploitation du prolongement de la ligne bleue (consommation des ressources, d'énergie, d'eau, la réduction des émissions de GES, etc.) tout en maximisant les bénéfices pour l'environnement et la communauté.

PROJET – PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL

BÉNÉFICES

- Améliorer la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal
- Favoriser la mobilité durable
- Appuyer le développement urbain et économique
- Consolider le réseau de transport collectif

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Accroître la part modale grâce à une majoration de l'offre de service et l'augmentation de l'achalandage
- Réduire les GES par kilomètre-passager



AVIS LÉGAL

La présentation a été préparée par le ministère des Finances (Québec). Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation en valeurs mobilières, et la décision d'acheter des valeurs ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Il peut y avoir des erreurs ou des omissions attribuables à la conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées.

Certaines déclarations de la présentation peuvent être des déclarations prospectives (*forward-looking statements*) au sens de la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995. Les déclarations prospectives comportent des incertitudes, des risques et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que la performance de l'économie du Québec diffère grandement des prévisions et des perspectives économiques énoncées expressément ou implicitement dans ces déclarations. Québec ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives en fonction de nouveaux renseignements obtenus, d'évènements futurs ou autres, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents.

Même si, au moment de les rendre publiques, ces données étaient jugées fiables à ce jour, RIEN NE GARANTIT QUE LE PRÉSENT DOCUMENT OU LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT EXACTS OU COMPLETS.